Rapport d’étape 2026 sur l’accessibilité

Radio-Acton inc. | CFID-FM 103,7 | 22 novembre 2026

Bilan de la mise en œuvre du Plan sur l’accessibilité 2024–2027

1. Présentation et portée du rapport

Radio-Acton inc., exploitant de la station communautaire CFID-FM 103,7, présente son rapport d’étape 2026 en application de la Loi canadienne sur l’accessibilité et du Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l’accessibilité du CRTC. Ce bilan décrit les actions réalisées, les mesures en cours ou prévues et celles qui restent à développer, à partir de son plan 2024–2027.

Le plan initial et la description du processus de rétroaction sont publiés à l’adresse suivante : https://www.radio-acton.com/accessibilite/. Les renseignements présentés ci-dessous correspondent à l’état des démarches connu le 22 novembre 2026.

2. Progrès réalisés depuis le plan 2024–2027

2.1 Équité en matière d’emploi

Radio Acton maintient son engagement à favoriser l’égalité d’accès à l’emploi et à examiner les adaptations nécessaires selon les besoins. Depuis l’adoption du plan, aucune situation ayant nécessité l’adaptation particulière d’un poste, d’un équipement ou de conditions de travail ne s’est présentée.

État : engagement maintenu; aucune adaptation individuelle requise à ce jour.

2.2 Environnement bâti

L’analyse des obstacles physiques prévue au plan a été réalisée. L’entrée principale permet actuellement l’accès en fauteuil roulant, mais le petit portique et les deux portes successives rendent difficile une entrée autonome. Une personne en fauteuil roulant a constaté cette difficulté lors d’une visite à la station : l’aide d’une seconde personne peut être nécessaire pour tenir et franchir les portes.

Les interventions identifiées comprennent :

- L’aménagement ou l’amélioration d’une rampe d’accès à l’entrée principale;
- L’ajout d’un bouton d’ouverture automatique à l’extérieur pour la première porte et d’un second bouton dans le portique pour la deuxième porte;
- L’agrandissement du portique intérieur pour faciliter les manœuvres en fauteuil roulant;
- L’installation d’un ascenseur pour permettre l’accès au futur Espace culturel du deuxième étage.

État : analyse réalisée et obstacles identifiés; travaux projetés en 2027, sous réserve de l’obtention des subventions nécessaires. Aucun de ces travaux n’est présenté comme déjà achevé.

2.3 Technologies de l’information et des communications

Le plan prévoit la possibilité de recourir, selon les besoins, à des technologies d’adaptation et d’assistance pour les employés. Aucune situation n’a jusqu’ici nécessité un équipement individuel adapté.

État : mesure disponible selon les besoins; aucune implantation spécifique requise.

2.4 Acquisition de biens et de services

Le plan demande de considérer les obstacles actuels ou potentiels au moment d'acquérir ou de réparer un bien ou de conclure un contrat de service. Aucun achat n'a été effectué spécifiquement dans le but d'améliorer l'accessibilité depuis 2024. L'intégration plus systématique des critères d'accessibilité aux achats demeure une mesure à poursuivre, particulièrement dans les projets d'aménagement.

État : démarche à renforcer lors des prochaines acquisitions.

2.5 Communications et sensibilisation du personnel

Radio Acton dispose de plusieurs moyens de communication avec ses auditeurs, partenaires et employés. Aucune formation ni activité spécifique de sensibilisation à l'accessibilité n'a été organisée auprès du personnel depuis l'adoption du plan. La sensibilisation et l'adaptation du mode de communication aux besoins des interlocuteurs demeurent des mesures à développer.

État : mesures de communication existantes; formation et sensibilisation structurées non réalisées.

2.6 Programmation et services radiophoniques

Depuis 2024, la station a accueilli en ondes plusieurs organismes communautaires et quelques personnes en situation de handicap. Ces interventions contribuent à donner une place à différentes réalités et à favoriser l'inclusion dans la programmation. Le plan prévoit aussi de poursuivre une veille des possibilités de diffusion numérique accessible; aucun nouveau résultat précis de cette veille n'a été confirmé pour la présente période.

État : tribunes offertes dans la programmation; veille des techniques de webdiffusion à documenter ou poursuivre.

2.7 Site Web et plateformes numériques

Des améliorations à la navigation du site www.radio-acton.com ont été réalisées depuis 2024. La lisibilité des textes et la compatibilité avec les appareils mobiles étaient déjà présentes et ont été maintenues. Le plan prévoit de corriger les lacunes identifiées et de prendre en compte l'accessibilité lors d'une éventuelle refonte. Aucune vérification technique exhaustive de conformité du site n'a été fournie pour ce bilan.

État : navigation améliorée; autres vérifications et améliorations à poursuivre.

2.8 Radio Bingo

Le plan initial décrit des modalités déjà en place pour favoriser la participation, notamment la répétition des numéros tirés et un intervalle entre les tirages. Il prévoit d'évaluer la possibilité de cartes numériques ou d'autres supports électroniques si le cadre réglementaire québécois le permet. Aucune nouvelle adaptation n'a été mise en œuvre depuis 2024 à ce titre. La faisabilité et les possibilités offertes par la réglementation demeurent à évaluer.

État : modalités existantes maintenues; mesure liée aux supports adaptés non réalisée et à réévaluer.

2.9 Transport et obligations de radiodiffusion

Radio Acton n'exploite pas de service de transport. Le plan initial précise également qu'aucune condition de licence ou ordonnance particulière relative à l'accessibilité n'y était identifiée. Aucun changement relatif à ces éléments n'a été signalé dans le cadre du présent bilan.

3. Consultation des personnes en situation de handicap

Radio Acton a échangé directement, dans ses locaux, avec une personne se déplaçant en fauteuil roulant. Lors de cette visite, la difficulté à franchir de façon autonome les deux portes successives de l'entrée principale, dans un portique de dimensions restreintes, a été constatée. La personne peut avoir besoin d'une seconde personne pour maintenir les portes ouvertes.

Cet échange a contribué à préciser l'obstacle concret à éliminer et les solutions envisagées : deux dispositifs d'ouverture automatique, un agrandissement du portique et une amélioration de l'accès principal. Ces observations s'ajoutent à l'analyse physique des installations. La station reconnaît que cette consultation individuelle ne remplace pas une démarche de consultation élargie et entend poursuivre les échanges avec les personnes concernées au cours des prochaines étapes.

4. Rétroaction reçue et prise en considération

Radio Acton a publié un processus permettant au public, aux employés et aux personnes en situation de handicap de transmettre des commentaires par courriel, téléphone, poste et réseaux sociaux, y compris anonymement par certains canaux. La direction générale est responsable de leur réception et de leur traitement.

Depuis la publication du plan d'accessibilité 2024–2027 et jusqu'à la préparation du présent rapport, aucun commentaire, plainte ou suggestion n'a été reçu au moyen du processus de rétroaction ou des autres canaux au sujet de l'accessibilité. Aucune mesure corrective n'a donc découlé de rétroactions formelles. La consultation sur place mentionnée à la section précédente est rapportée distinctement, car elle a permis d'identifier un obstacle concret.

Radio Acton continue d'inviter le public à transmettre ses observations afin de guider les prochaines améliorations.

5. Priorités pour la suite

- Faire progresser le financement et la planification des travaux d'accessibilité de l'entrée principale et du futur Espace culturel, envisagés pour 2027 sous réserve des subventions;
- Poursuivre l'amélioration de la navigation et l'identification des obstacles numériques;
- Développer la sensibilisation du personnel et mieux documenter les critères d'accessibilité lors des achats;
- Poursuivre les échanges avec des personnes en situation de handicap et des organismes concernés;
- Réévaluer les possibilités d'adaptation du Radio Bingo selon les règles applicables.

6. Coordonnées et documents accessibles

Responsable de l'accessibilité : Éric Caron, directeur général, Radio-Acton inc.

Courriel pour transmettre une rétroaction : direction@radio-acton.com

Téléphone — boîte vocale dédiée aux commentaires : 450 546-1037, poste 2034

Adresse postale : 1040, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Page Accessibilité, plan et processus de rétroaction : https://www.radio-acton.com/accessibilite/

Radio Acton fournit sur demande les documents relatifs à l'accessibilité dans les formats de substitution indiqués sur cette page, notamment imprimé, gros caractères, audio, braille et formats électroniques compatibles avec les technologies d'adaptation.

RADIO ACTON | 103,7 FM

Date du rapport : 22 novembre 2026 | Version 1